

CHARTRE

Réseau Addictions Midi-Pyrénées a pour objectif principal de permettre une collaboration formalisée entre des professionnels libéraux, des structures spécialisées en addictologie, des établissements hospitaliers et d'autres intervenants de la région afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction.

Le Réseau a pour missions de :

- Optimiser la qualité de la prise en charge globale et pluridisciplinaire.
- Favoriser et élargir l'accès aux soins des patients présentant des problématiques addictives.
- Renforcer le travail en réseau en développant les liens entre les professionnels.
- Repérer les besoins et les propositions des professionnels dans leurs démarches de prise en charge des patients présentant des problématiques addictives.

Le réseau contribue à établir le diagnostic de l'existant et des besoins, pour l'identification et la mise en lien des acteurs intervenant dans le champ de l'addictologie sur la région Midi-Pyrénées.

Le réseau assure et consolide les échanges entre les différents acteurs et partenaires pour favoriser leur intégration dans le réseau.

Le réseau favorise l'accès et la continuité des soins de personnes ayant des problématiques d'addiction par une prise en charge multidisciplinaire.

Le réseau assure des actions de sensibilisation et d'information. Il fournit des lieux d'échange et de réflexion sur les pratiques.

Il élabore et diffuse des référentiels et des outils communs.

Le réseau favorise le travail pluridisciplinaire et les rencontres entre professionnels à travers des échanges d'expériences, l'évaluation des pratiques professionnelles et l'élaboration de référentiels communs. Le réseau met en place un système d'évaluation régulière.

Toute personne dépendante ou à risque de dépendance (à des substances psychoactives) a droit à des soins de qualité sans discrimination aucune.

Toute personne a droit à la continuité de soins et à des interventions médico-psycho-sociales.

Toute personne dispose d'un droit au secret concernant sa situation sanitaire, psychologique, sociale et sa vie privée.

Les acteurs du réseau doivent permettre le libre choix de l'utilisateur, par une information complète et loyale.

La collaboration des professionnels est soumise au consentement éclairé de la personne.



Engagement des professionnels

Tout acteur participe au réseau sur la base du volontariat et du libre choix. Il s'engage à respecter la charte du réseau et son règlement.

Nom :

Prénom :

Profession :

Département :

Date :

Signature :